



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPET

Question écrite n° 57827

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de professeurs titulaires et le nombre de postes ouverts au concours interne de professeur de lycée professionnel (CA/PLP) carrossier constructeur et réparateur. En 1999, une enquête des services du ministère de l'éducation nationale a révélé qu'il y avait sur l'ensemble des établissements publics français environ 150 postes vacants non pourvus par des personnels titulaires pour cette discipline. A ce jour, environ 200 postes demeurent à pourvoir. A la session 2001, le ministère de l'éducation nationale n'offre que 4 postes au concours interne CA/PLP carrossier constructeur et réparateur. De plus, les modalités de déroulement du concours ont été modifiées avant le terme de la formation, ce qui est contraire à la déontologie des concours de la fonction publique. Devant le manque de professeurs titulaires et le peu de postes ouverts pour combler ce déficit de professeurs compétents, il lui demande d'expliquer cette situation dont les différents éléments semblent se contredire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, a prévu d'ouvrir au total 2 405 postes aux concours réservés aux agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement. Au total, l'ensemble des postes pour le recouvrement des professeurs de lycées professionnels (2525) est en progression... ouverts aux concours internes, réservés et examens professionnels de 43 % par rapport aux postes offerts dans les mêmes catégories en 2000 (1 760). Dans le cadre du plan pluriannuel, 37 000 postes seront offerts sur la période 2001-2005 pour la promotion interne et la résorption de l'emploi précaire. Les élèves professeurs qui ont préparé ces concours internes ont toutes les conditions requises pour se présenter aux concours réservés dans l'hypothèse où ils échoueraient aux concours internes. De plus, il est prévu de garantir leur réemploi dans l'hypothèse où ils échoueraient à ces deux modes de concours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57827

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 896

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2818